

Installation des membres du Conseil d'administration du CDG66

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Le 3 juillet deux-mille-vingt-six à 10h00 au CDG66, 35 bd St Assiscle-Centre Del Món salle de conférence - 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 25 juin 2026 sous la présidence de M. Robert GARRABÉ,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 20

-Nombre de membres votants : 27

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents

Collège des communes affiliées

Titulaires :

M. Robert GARRABÉ, Président sortant,

M. Antoine TAHOCS, Mme Édith PUGNET, M. Christian NIFOSI, M. Samuel MOLI, M. Daniel ARMISEN, Mme Marie COSTA, M. Christophe MANAS, M. Guy CALVET.

Suppléants :

M. Philippe PIQUET (*suppléant de M. Stéphane LODA*), M. Marc PETIT (*suppléant de M. Yves PORTEIX*), Mme Patricia NADAL (*suppléante de Mme Julie SANZ*), Mme Florence CARLIER-RUIZ (*suppléante de Mme Annie LELAURAIN*).

Collège des établissements publics affiliés

Mme Aude VIVES, M. Robert RAYNAUD.

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art23 – LOI 84-53 modifiée)

M. Rémi LACAPÈRE, M. Frédéric GOURIER, Mme Danièle PUJOL, M. Gilles FOXONET, Mme ROLLAND Martine.

Absents excusés

Collège des communes affiliées

M. Stéphane LODA, M. Edmond JORDA, M. Yves PORTEIX, Mme Julie SANZ, M. Michel COSTE, M. Stéphane MESTRE, Mme Annie LELAURAIN, M. Gérard PUJOL, M. Jean-Marc BASSAGET, Mme Carine SALES.

Collège des établissements publics affiliés

M. Grégory MARTY.

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

Mme Marie-Pierre SADOURNY.

Représentés ayant donné pouvoir

M. Michel COSTE à M. Robert GARRABÉ

M. Grégory MARTY à M. Christian NIFOSI

M. Jean-Marc BASSAGET à M. Antoine TAHOCS

M. Stéphane MESTRE à M. Christophe MANAS

M. Gérard PUJOL à M. Daniel ARMISEN

Mme Carine SALES à Mme Édith PUGNET

M. Edmond JORDA à Mme Marie COSTA

Personnalités invitées

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur Général des Services du Centre de Gestion 66,

M. Nasser AFIF, Directeur Général Adjoint du Centre de Gestion 66,

M. Philippe PUJOL, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale,

Mme Anne-Sophie DEVEAUX, Conseillère aux décideurs locaux, Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale,

M. Pascal LLONG, Service administration générale du Centre de Gestion 66,

Mme Coralie SORIANO, Service administration générale du Centre de Gestion 66.

Conseil d'Administration du 03 juillet 2026

Vu le Code électoral,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatifs aux Centres de gestion, notamment l'article 21,
Vu l'ordonnance n° 2015-579 du 28 mai 2015 transférant l'organisation matérielle des élections au conseil d'administration et aux conseils d'orientation placés auprès des délégués régionaux ou interdépartementaux du Centre national de la fonction publique territoriale et aux conseils d'administration des centres de gestion de la fonction publique territoriale,
Vu l'arrêté n°136 du 04-05-2026, fixant les modalités d'organisation des élections des représentants des communes et des établissements publics au Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, la date des opérations électorales ainsi que la composition de la commission de recensement et de dépouillement des votes,
Vu l'arrêté n°137 du 04-05-2026 fixant le nombre et portant répartition des sièges au Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Vu les procès-verbaux du scrutin du 25 juin 2026,

Vu le rapport présenté au Conseil d'administration.

Considérant que L'organisation des opérations de vote pour l'élection des représentants des communes et des établissements publics au Conseil d'administration de Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales relève de la compétence du Président en exercice,

Considérant la liste de candidats présentée à l'élection 2026 du Conseil d'administration du CDG66,

Considérant que le scrutin s'est déroulé, dans le respect du calendrier électoral défini dans l'arrêté n°136 du 4 mai 2025 ci-dessus visé, le jeudi 25 juin 2026,

Considérant la répartition des sièges à pourvoir pour le collège des communes et des établissements publics, comme suit :

- Représentants du collège des communes affiliées : **19 sièges** (19 titulaires - 19 suppléants)
- Représentants du collège des établissements publics affiliés : **3 sièges** (3 titulaires – 3 suppléants)

Considérant que la commission de recensement et de dépouillement s'est réunie le jeudi 25 juin 2026 afin de procéder au dépouillement des votes et à la proclamation des résultats.

Considérant la répartition des sièges à pourvoir du collège spécifique est la suivante :

- 6 sièges répartis comme suit :
 - Département : 2 sièges (2 titulaires – 2 suppléants)
 - Communes : 2 sièges (2 titulaires – 2 suppléants)
 - Etablissements publics : 2 sièges (2 titulaires – 2 suppléants)

Après appel nominal, sont déclarés installés en qualité d'administrateurs du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales siégeant au 35 Boulevard Saint-Assiscle à Perpignan, dans l'ordre de la liste électorale, les élus suivants :

Représentants du collège des communes affiliées :

Candidats TITULAIRES					Candidats SUPPLÉANTS			
	Nom	Prénom	Commune	Qualité	Nom	Prénom	Commune	Qualité
1	GARRABE	ROBERT	ST-JEAN-PLA-DE-CORTS	MAIRE	OLIVE	ROBERT	SAINT-FELIU-D'AMONT	MAIRE
2	TAHOCES	ANTOINE	SANSA	MAIRE	LUNEAU	ALAIN	FONT-ROMEY-ODEILLO-VIA	MAIRE
3	PUGNET	EDITH	CABESTANY	MAIRE	MAILLOLS	AURELIE	BANYULS-SUR-MER	MAIRE
4	LODA	STEPHANE	CANET-EN-ROUSSILLON	MAIRE	PIQUET	PHILIPPE	CANET-EN-ROUSSILLON	MAIRE-ADJOINT
5	NIFOSI	CHRISTIAN	VILLELONGUE-DELS-MONTS	MAIRE	FERRER	CLAUDE	PRATS-DE-MOLLO	MAIRE
6	JORDA	EDMOND	SAINTE-MARIE-LA-MER	MAIRE	FERRER	ROGER	ESTAGEL	MAIRE
7	MOLI	SAMUEL	SAINT-ANDRE	MAIRE	BOURNIOLE	FREDERIC	BELESTA	MAIRE
8	PORTEIX	YVES	SOREDE	MAIRE	PETIT	MARC	CLAIRA	MAIRE
9	SANZ	JULIE	ARGELES-SUR-MER	MAIRE	NADAL	PATRICIA	ARGELES-SUR-MER	PREMIERE-ADJOINTE
10	COSTE	MICHEL	CERET	MAIRE	COSTASECA	BERNADETTE	CERET	MAIRE-ADJOINTE
11	MESTRES	STEPHANE	THUIR	MAIRE	THIRIET	MICHEL	TRESSERRE	MAIRE
12	ARMISEN	DANIEL	BOURG-MADAME	MAIRE	MAURAN	PATRICK	MONTAURIOL	MAIRE
13	LELAURAIN	ANNIE	VILLEMOLAQUE	MAIRE	CARLIER-RUIZ	FLORENCE	REYNES	PREMIERE-ADJOINTE
14	PUJOL	GERARD	LAROQUE-DES-ALBERES	MAIRE	BIANCHINI	MARC	RODES	MAIRE
15	COSTA	MARIE	AMELIE-LES-BAINS	MAIRE	PAYRE	GEOFFREY	LOS MASOS	MAIRE
16	BASSAGET	JEAN-MARC	TROUILLAS	MAIRE	CAMPS	PHILIPPE	VINGRAU	MAIRE
17	MANAS	CHRISTOPHE	CORNEILLA-DEL-VERCOL	MAIRE	DONZE	ERIC	SAINT-LAURENT-DE-CERDANS	MAIRE
18	SALES	CARINE	TERRATS	MAIRE	VILA	PATRICE	NEFIACH	MAIRE
19	CALVET	GUY	SAINT-ARNAC	MAIRE	SEVILLA	FABIENNE	FOURQUES	MAIRE

Représentants du collège des établissements publics affiliés :

Candidats TITULAIRES						Candidats SUPPLÉANTS				
	Nom	Prénom	Etablissement représenté	Qualité au sein de l'établissement	Mandat local détenu (hors établissement public)	Nom	Prénom	Etablissement représenté	Qualité au sein de l'établissement	Mandat local détenu (hors établissement public)
1	MARTY	GREGORY	COMMUNAUTES DE COMMUNES ALBERES-COTE VERMEILLE-ILLIBERIS	PRESIDENT	MAIRE DE PORT-VENDRES	VALIENTE	BRUNO	SYDECOM 66	MEMBRE DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	MAIRE DE CALCE
2	VIVES	AUDE	COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLANT CANIGO	PRESIDENTE	MAIRE DE PRADES	GARCIA	MICHEL	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PYRENEES CATALANES	VICE-PRESIDENT	MAIRE DE MATEMALE
3	RAYNAUD	ROBERT	SYM PYRENEES-MEDITERRANEE	MEMBRE DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	MAIRE-ADJOINT LE SOLER	BATAILLE	PIERRE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PYRENEES CATALANES	PRESIDENT	MAIRE DE FONTRABIOUSE

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260703-DE-353-03072026-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

353-DE-03072026

Représentants du collège spécifique :

	Désignés titulaires			Désignés suppléants		
	Nom	Prénom	Etablissement/ Collectivité représenté(e)	Nom	Prénom	Etablissement/ Collectivité représenté(e)
1	SADOURNY	Marie-Pierre	Département 66	FITER	Françoise	Département 66
2	LACAPERE	Rémi	Département 66	REYNAL	Alexandre	Département 66
3	GOURIER	Frédéric	PERPIGNAN	BLANC	Emmanuel	PERPIGNAN
4	PUJOL	Danielle	PERPIGNAN	DE NOËLL	Isabelle	PERPIGNAN
5	FOXONET	Gilles	PMM	IRLES	Jacqueline	PMM
6	ROLLAND	Martine	SDIS 66	GARCIA	Michel	SDIS 66

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PERPIGNAN, le 03 juillet 2026

Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
des Pyrénées-Orientales,



Robert GARRABÉ

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260703-DE-353-03072026-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

353_DE 03072026